

Avant tout, nous souhaitons saluer la mémoire des victimes de Carcassonne et Trèbes et exprimer notre solidarité à leurs proches. Nous voulons aussi souligner le professionnalisme et le dévouement des personnels d'éducation de Trèbes et de Carcassonne, et plus largement des personnels de santé et des forces de l'ordre.

Nous sommes donc réunis ce matin pour acter la première promotion de collègues intégrés à la classe exceptionnelle à compter de la rentrée 2017.

Le SE-Unsa a soutenu la mise en place du PPCR et parmi ce dispositif, la création de la classe exceptionnelle qui permet à nos collègues d'avoir une perspective d'amélioration de carrière après la hors classe. Mais son principe, acté sous le précédent gouvernement, a abouti, après le "filtre" du gouvernement Macron, à la part bien trop belle laissée au mérite et à la subjectivité. Les discussions avec le cabinet du ministère précédent laissaient entrevoir une autre façon d'appréhender la classe exceptionnelle et nous ne pouvons nous satisfaire de cette mise en pratique. Les "140 points" ou "90 points" sont de notre point de vue, beaucoup trop importants au regard des points correspondant à l'ancienneté. En effet, contrairement aux CAPD promotions ancienne formule où il y avait un barème (AGS + 2 x note), ici, l'appréciation écrite transformée en points peut se révéler peu compréhensible, voire peu équitable, aux yeux des collègues. La déception risque d'être à la hauteur des espoirs suscités par ce nouveau grade.

Nous regrettons de constater que certains, avec des parcours diversifiés obéissant aux critères demandés, partiront à la retraite sans avoir eu cette reconnaissance de leur institution.

Comme les perspectives semblent l'indiquer, les promotions futures devraient être abondées, soyons donc patients mais restons vigilants ...

Pour finir sur une note plus réjouissante, en introduction des assises de la maternelle cette semaine, le Président de la République a annoncé que la scolarité obligatoire débiterait désormais à 3 ans. Pour le SE-Unsa, qui porte cette revendication depuis de nombreuses années, cette décision reconnaît et sécurise enfin le rôle de l'école maternelle pour tous les enfants dès la petite section. Le cycle 1 sera donc reconnu comme la première étape du socle commun.

En intégrant la maternelle dans la scolarité obligatoire, le président envoie un signal positif. Il reconnaît ainsi les effets déterminants de la scolarisation en maternelle sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages.

Pour le SE-Unsa, cette reconnaissance devra trouver des déclinaisons concrètes pour que la maternelle puisse jouer pleinement son rôle.

Cela passe par des effectifs et des conditions d'accueil permettant de travailler le plus souvent possible en petits groupes. Cela nécessite des enseignants formés et des personnels spécialisés notamment pour accompagner les élèves les plus fragiles. La formation doit également concerner les ATSEM dont chaque classe doit profiter sur l'ensemble du territoire.